



Comité de suivi -résumé

Le comité de suivi individuel du doctorant assure un accompagnement de ce dernier pendant toute la durée du doctorat. Il se réunit obligatoirement avant l'inscription en deuxième année et ensuite avant chaque nouvelle inscription jusqu'à la fin du doctorat.

Le renouvellement de l'inscription se fait après avis du comité de suivi.

Les missions du comité de suivi individuel

- | |
|--|
| 1-Mission de conseil |
| 2-Mission de détection des dysfonctionnements |
| 3-Mission d'évaluation |
| Des conditions de la formation |
| Des avancées de la recherche |
| Des capacités d'exposition des travaux de recherche |
| De la maîtrise et de la bonne organisation du temps |
| De l'existence de formations collectives, en particulier à l'éthique de la recherche |

1. UNE MISSION DE CONSEIL

Le comité de suivi individuel du doctorant veille au bon déroulement du cursus en s'appuyant sur la charte du doctorat et la convention de formation. Le comité de suivi individuel assure un suivi et formule des recommandations destinées au directeur de l'école doctorale, au doctorant et au directeur de thèse. Il apporte un point de vue extérieur et nouveau sur les travaux et sur le déroulement du projet doctoral dont chacun pourra faire un usage constructif.

2. UNE MISSION DE DÉTECTION DES DYSFONCTIONNEMENTS ET D'ALERTE

Lors de l'entretien avec le doctorant ou la doctorante, il est particulièrement vigilant à repérer toute forme de conflit, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissement sexiste.

En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.

3. UNE MISSION D'ÉVALUATION

Au cours de l'entretien avec le doctorant ou la doctorante, le comité évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche.

Le comité de suivi suit les progrès du doctorant ou de la doctorante dans sa **capacité à exposer ses travaux de recherche**, à en montrer la qualité et le caractère novateur, à les situer dans leur contexte scientifique international. Le comité de suivi amène, en

particulier, le doctorant ou la doctorante à exposer clairement et à défendre la démarche de recherche et les directions scientifiques qui sont suivies.

Le comité de suivi amène également le doctorant ou la doctorante à **montrer sa maîtrise de l'inscription dans le temps de son projet** et son achèvement dans la durée prévue

Le comité de suivi contribue à amener le doctorant ou la doctorante à faire le point lui-même ou elle-même sur **l'avancement de ses travaux**, sur le développement de sa culture scientifique et de son ouverture internationale, sur le développement de son expertise et de ses compétences, ainsi que sur l'état de la préparation de son devenir professionnel

Le comité de suivi s'assure que le doctorant ou la doctorante bénéficie de **formations collectives et est formé(e) à l'éthique de la recherche** et à l'intégrité scientifique, aux enjeux de la science ouverte

Organisation et déroulement

- Comité mis en place dès la première année,
- Fixe pour toute la durée du doctorat
- Composé de deux membres au minimum, dont un HDR et un membre extérieur
- Possibilité d'inclure les EC émérites
- Sa composition est transmise à l'ED chaque année, avant le 31 mars
- Déroulement en trois phases : la première publique, la deuxième sans le directeur, la troisième sans le doctorant. Les deux dernières à huis clos.
- Formulation des recommandations du comité et transmission du rapport au directeur de l'ED

1. DÉSIGNATION ET COMPOSITION

Le comité de suivi individuel est mis en place lors de la première inscription en doctorat.

L'école doctorale veille à ce que dans la mesure du possible, la composition du comité de suivi individuel du doctorant reste constante tout au long de son doctorat.

Les membres du comité de suivi individuel sont nommés par l'école doctorale, après avis du directeur ou de la directrice de thèse, en concertation avec le doctorant ou la doctorante.

A l'INALCO le comité de suivi individuel comprend **au minimum deux membres, dont au moins un membre HDR. La présence d'un membre extérieur à l'établissement est fortement recommandée.**

Les professeurs et chercheurs émérites peuvent être membres. (Attention toutefois à la durée de l'engagement, la moyenne d'achèvement des thèses étant supérieure à 5 ans.)

Les membres du CSI ne peuvent pas être rapporteurs de la thèse mais peuvent siéger dans le jury de thèse.

2. RÉUNIONS DU COMITÉ – CALENDRIER

La composition de comité doit être transmise à l'ED **avant le 31 mars de chaque année, lors de la première inscription du doctorant.**

Le formulaire à remplir se trouve sur le site web de l'ED :

<http://www.inalco.fr/recherche/ecole-doctorale>

Les comités se déroulent obligatoirement avant les sessions de réinscription (1ère session juin/2ème session octobre).

Les équipes de recherche sont associées à l'organisation des conseils de suivi individuels des doctorants.

3. RÉUNIONS DU COMITÉ – DEROULEMENT

Le doctorant ou la doctorante rédige et transmet au comité de suivi individuel **une synthèse écrite de tout ou partie de ses travaux** et du contexte scientifique avant chaque réunion avec le comité de suivi individuel.

Le doctorant ou la doctorante fournit aux membres du comité son **portfolio** actualisé.

Les entretiens sont organisés sous la forme de trois étapes distinctes :

- 1) présentation de l'avancement des travaux et discussions,
- 2) entretien avec le doctorant sans la direction de thèse,
- 3) entretien avec la direction de thèse sans le doctorant.

Le doctorant ou la doctorante est à l'initiative de l'organisation de ces entretiens annuels.

Le principe général de l'organisation de ces entretiens est qu'ils soient effectués de manière consécutive. À titre exceptionnel, les trois étapes d'un comité de suivi individuel peuvent se tenir à des moments ou jours différents.

Sauf consignes contraires de l'école doctorale, la présentation au comité de suivi des travaux scientifiques réalisés par le doctorant ou la doctorante et les questions scientifiques sur ces travaux peuvent être menées dans un cadre public (journées d'école doctorale, séminaire de laboratoire...).

Les entretiens du comité avec le doctorant sans la direction de thèse et avec la direction de thèse sans le doctorant, se tiennent à huis-clos. Chacun doit pouvoir s'exprimer très librement lors des entretiens. Chacun est tenu à la discrétion sur ce qui aura été échangé au cours de l'entretien et à la bienveillance.

4. RÉUNIONS DU COMITÉ – ISSUE DE LA REUNION

À l'issue de sa réunion, le comité de suivi individuel formule des recommandations et transmet un rapport de l'entretien au directeur de l'école doctorale* qui pourra, si nécessaire, demander des révisions ou des compléments. Une fois le rapport validé par l'école doctorale, celui-ci est conservé par l'école doctorale et est transmis au directeur ou à la directrice de thèse et au doctorant ou à la doctorante.

- Le rapport évalue les conditions de sa formation et les avancées de sa recherche, il peut souligner les points forts et les points d'amélioration.
- Il formule des recommandations et des conseils.
- Dans son rapport, le comité de suivi donne un avis, sur la réinscription et, le cas échéant, sur la prolongation de la durée de la thèse.
- En cas de difficulté, le comité de suivi individuel du doctorant alerte l'école doctorale, qui prend toute mesure nécessaire relative à la situation du doctorant et au déroulement de son doctorat.

La durée :

Une durée d'une vingtaine de minutes est recommandée pour la présentation des travaux, sans compter le temps consacré à la discussion scientifique.

Le temps consacré aux entretiens privés avec le doctorant ou la doctorante, d'une part, et avec le directeur ou la directrice de thèse, d'autre part, doit également être suffisant pour aborder l'ensemble des autres aspects. Une durée minimale de 15 minutes est recommandée pour pouvoir aborder l'ensemble des questions, la durée minimale pouvant varier selon les écoles doctorales.

Ensemble, les trois étapes du comité de suivi pourront occuper une durée d'environ une heure.

Visio :

Le comité de suivi peut bien entendu être organisé en visioconférence. Mais il faut que les conditions utilisées ne s'opposent pas à une prise de parole libre et aux échanges humains qui la facilitent. Les entretiens ne sont pas enregistrés.

Modification de la composition comité :

Il peut être nécessaire de faire évoluer la composition du comité de suivi, si, par exemple, pendant la préparation de la thèse, la situation d'un des membres du CSI évolue et ne lui permet plus de respecter ses engagements (suite à une mutation, l'engagement dans la préparation d'une HDR avec le directeur de thèse comme rapporteur de l'HDR ...) ou bien, du fait d'un manque de disponibilité pour les réunions annuelles.

Toute modification de la composition du comité doit être signalée à l'ED avant le 31 mars.